

Formation AESH

V2 Développement des compétences relationnelles et communicationnelles

Marie Pierret, Carine Martin, Chrystèle Legrand Enseignants référents sur Arras ASH
Silvia Lokietek, Guillaume Tirtaine AESH référents sur Arras ASH
Maxence Delaby, Conseiller pédagogique sur Arras ASH



Formation AESH

1) L'Ecole Inclusive

2) Autonomie et
Dépendance

3) Les élèves TSLA

L'école inclusive : Cadre législatif

- ▶ **Loi du 11 février 2005**
Pour l'égalité des droits et des chances
- ▶ **Convention des États Unis** relative aux droits des personnes handicapées
- ▶ **Code de l'éducation**
- ▶ **Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école**
09/07/13
Elle introduit le principe de l'école inclusive
- ▶ **Circulaire du 08/08/16**
Elle réaffirme la notion d'école inclusive

Les nouveaux enjeux de la Loi n°2005-102

du 11 février 2005

Les principes de la Loi n°2005-102 :

- Le droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale.
- L'accompagnement et le soutien des familles et des proches.
- Le maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie.

La citoyenneté



La participation

La participation de la personne handicapée à la définition et à la mise en place de son projet de vie ou de son projet individualisé.

Les personnes handicapées sont désormais représentées dans les instances nationales et territoriales qui travaillent sur la politique du handicap.



Le droit à compensation des conséquences du handicap, quels que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie de la personne.

L'accessibilité aux programmes télévisés de grande écoute pour les personnes sourdes et mal-entendantes.

La nouvelle définition du handicap*.

Le droit à des dispositifs adaptés au type de handicap lors d'un procès devant les tribunaux.

L'accès aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population.

Le droit à une prise en charge de l'Assurance Maladie sans distinction liée à l'âge ou au handicap.

L'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Le droit d'accès aux locaux et aux transports collectifs sur l'ensemble du territoire.

L'égalité des droits et des chances

* "Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant".

ESPACE SENTEIN

Etudes Supérieures Professionnalisées des Acteurs et des Cadres de l'Economie sociale

Parc Euromédecine • MiniParc Bât. 6 - 1006, rue de la Croix Verte
B.P. 24414 • 34099 MONTPELLIER CEDEX 5

Organisme certifié ISO 9001 version 2000 par l'AFNOR pour la conception et la réalisation de formation et de conseil en management

Loi de refondation de l'école 8/07/2013

- L'Ecole refondée est une Ecole inclusive.
- L'article L.111-1 déclare le principe de l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.
- La scolarisation en milieu ordinaire est ainsi favorisée, pour de meilleurs résultats pour les élèves en situation de handicap et une plus grande ouverture à la différence de la part des autres élèves.

BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

**CIRCULAIRE n°
2016-117**

du 8-8-2016

PARCOURS DE
FORMATION

DES ÉLÈVES

EN SITUATION DE
HANDICAP

DANS LES
ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES

Introduction

« Le droit à l'éducation pour **tous les enfants**, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de **s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves.**

L'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap contribuent à **développer pour tous un regard positif sur les différences.**

L'ensemble des adultes veille à ce que

L'éducation inclusive, pourquoi? Parce que c'est la loi ...



la loi du 11 février 2005

- > droit à la scolarisation pour tous
- > droit à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers (B.E.P) des élèves
- > parcours de scolarisation personnalisés « autant que possible » en classe ordinaire
- > référence explicite au principe d'éducabilité selon lequel « Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser »

la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

Volonté de transformer l'école en proposant une série de mesures-clés, l'une d'entre elles est en faveur de l'inclusion ;

« *Le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement* »

Une volonté institutionnelle réaffirmée...

Rentrée 2019: Le service public de l'éducation inclusive

« *Le handicap est une des grandes causes du quinquennat. La réalisation d'une École pleinement inclusive est à ce titre une priorité. [...] Nous devons garantir à chaque enfant de la République un même accès à l'éducation en déployant, de façon complémentaire, toute une palette de solutions pour s'adapter au mieux aux différentes situations. »*

« **Tous concernés, tous mobilisés pour une École inclusive.** »

L'éducation inclusive, pourquoi?

Projet Académique 2022- 2025



<https://www1.ac-lille.fr/projet-academique-2022-2025-123544>

Axe 1 : L'excellence inclusive pour nos élèves

1. Une école qui donne des bases solides pour tous
2. Une école qui forme des citoyens éclairés
3. Une école où tous les élèves se sentent bien
4. Une école qui permet une orientation choisie jusqu'à l'emploi et favorise la poursuite d'études
5. Une école promotrice de la santé des jeunes
6. Une école qui efface les déterminismes

Axe 2 : L'excellence inclusive grâce et pour nos personnels

6. Une académie qui propose une formation d'excellence, initiale et continue, pour tous les personnels
7. Une académie qui rend possible toutes les évolutions professionnelles
8. Une académie qui s'investit dans la qualité de vie au travail
9. Un dialogue social renouvelé

Axe 3 : L'excellence inclusive avec l'aide des parents et de nos partenaires

10. Les parents
11. Les collectivités et les services déconcentrés de l'État
12. Le tissu associatif

L'éducation inclusive, pourquoi?



Circulaire de rentrée 2022

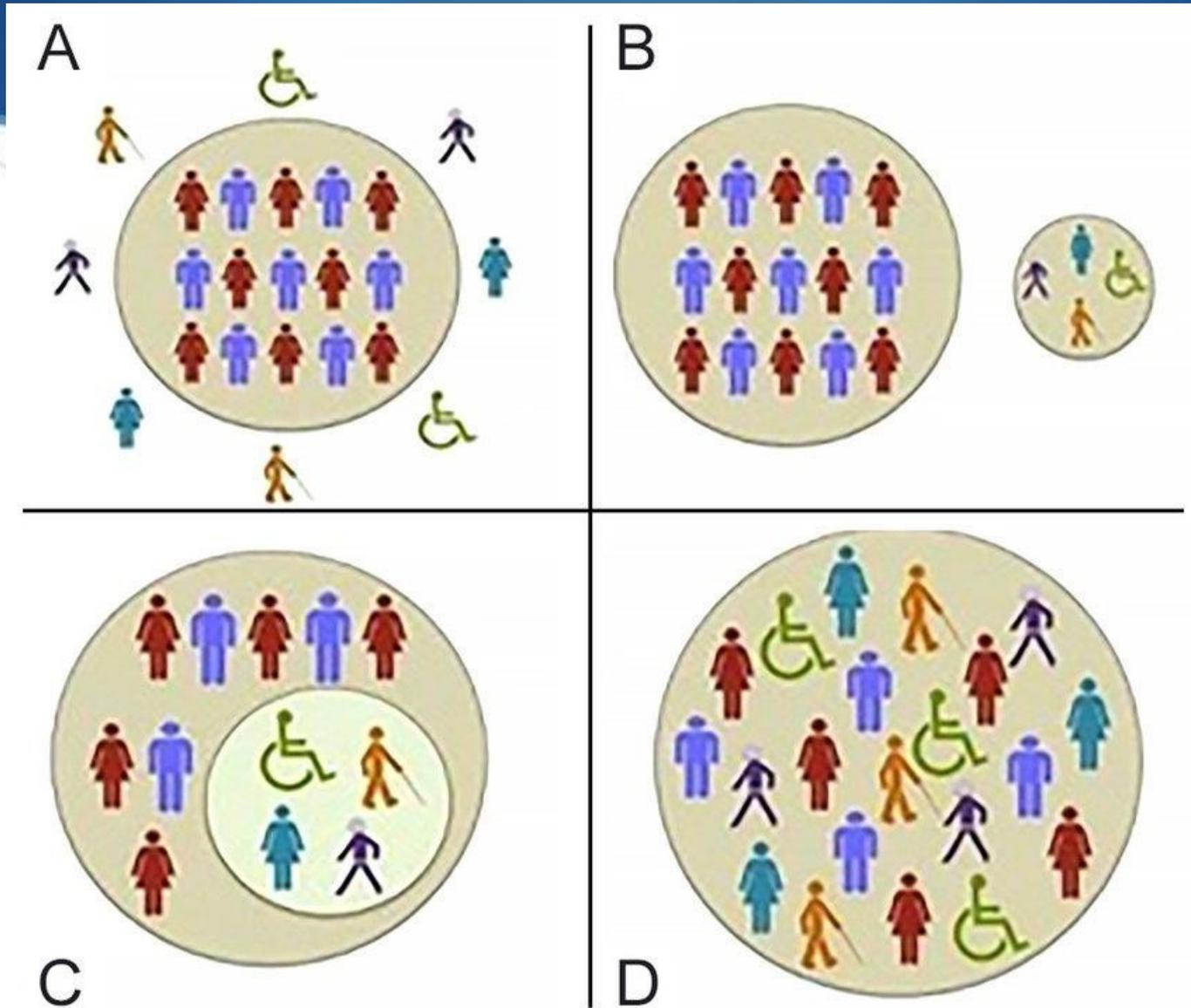
Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux (renforcement des plans français et mathématiques, continuité entre les cycles, culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves, focale sur le collège : réduction des écarts de niveaux en sixième, ouverture aux métiers et au monde professionnel, développement de la pratique sportive sur le temps périscolaire...)

Une École engagée pour l'égalité et la mixité [...] Le succès de l'École inclusive reposera sur notre capacité collective, communauté éducative en premier lieu, mais aussi collectivités territoriales, administrations du secteur social et médico-social, professionnels de santé, à continuer de faire en sorte que tous les élèves qui doivent être accueillis le soient, mais aussi que leurs conditions d'accueil, d'accompagnement, notamment pédagogique, et d'apprentissage permettent en toute circonstance leur épanouissement et leur plein accomplissement. [...]

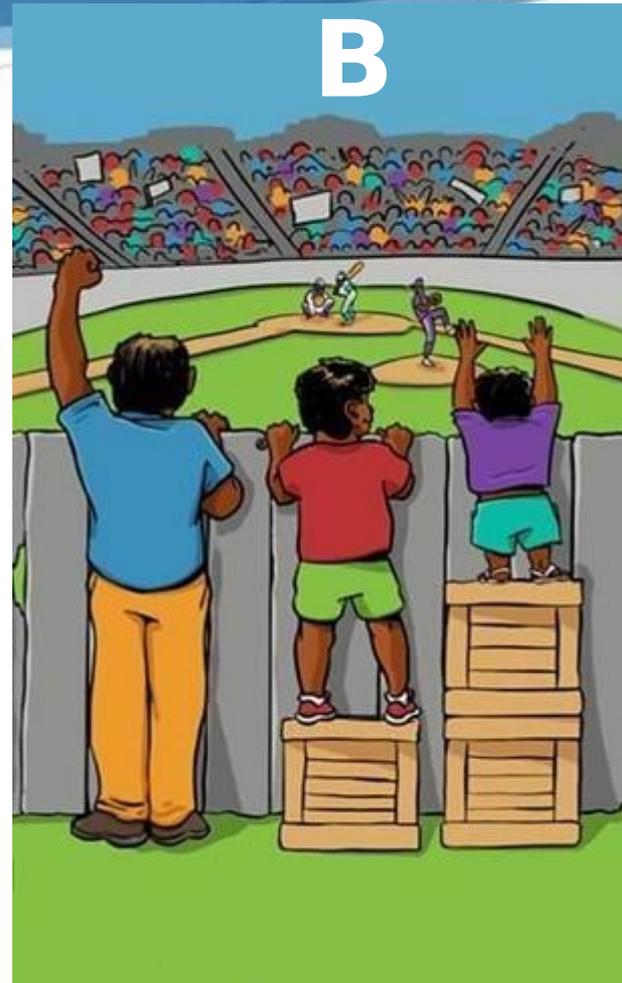
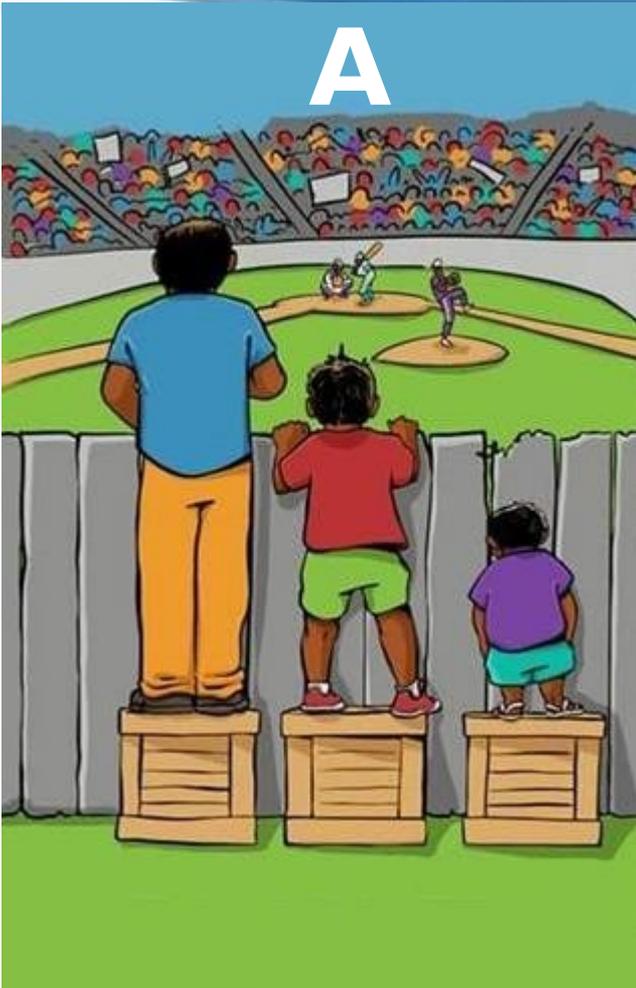
Une École engagée pour le bien-être des élèves [...] L'École doit être un lieu de bien-être pour les enfants et les adolescents. Chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites et préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination ou de violence et du fléau du harcèlement [...]

(Circulaire de rentrée 2022 du 29-06-2022)

Inclusion, Exclusion, Séparation, Intégration?



Egalité ou Equité?



Pour résumer,

L'inclusion scolaire est à la fois une philosophie et un ensemble de **pratiques pédagogiques** qui permettent à **chaque élève** de **se sentir valorisé, confiant** et **en sécurité** de sorte qu'il puisse **réaliser son plein potentiel**.

⇒ **Rendre accessible pour TOUS!**

« **à part entière et non entièrement à part** »

3 grands principes de l'École Inclusive

- 1) Le **droit à la scolarisation en milieu ordinaire**, au plus près du domicile de l'enfant chaque fois que cela est possible.
- 2) Le droit à un **parcours** de scolarisation **continu et adapté**.
- 3) **L'association des parents** aux **décisions** d'orientation de leur enfant et à la définition de leur projet personnalisé de

**La notion
d'Autonomie
et de
Dépendance**

Qu'est-ce qu'un
élève autonome?
sondage

La notion d'accompagnement

La situation de Margot

Margot a 7 ans. Elle est en CP. Elle se déplace en fauteuil manuel car elle est paralysée au niveau des jambes.

Elle commence à savoir manier son fauteuil, mais ne sait pas passer une bordure de trottoir ou passer s'il faut ouvrir une porte. Sur le trajet de sa classe à la cour de récréation, il y a une petite marche et deux portes.

On est début avril. Il fait environ 17 degrés dehors. C'est l'heure de la récréation du matin.

La notion d'accompagnement

Trois façons de faire

1^{re} façon de faire : l'AESH pousse le fauteuil de Margot dans le couloir, décroche son gilet du portemanteau, le met à Margot et pousse le fauteuil jusque dans la cour. Elle sourit à Margot et lui dit : « Tiens voilà ta copine Julie qui arrive. »

2^e façon de faire : l'AESH dit à Margot de sortir de la classe et d'aller mettre son gilet. Puis elle la rejoint et pousse son fauteuil jusqu'à la cour de récréation. Elle lui dit : « Oh ! il fait bon aujourd'hui. »

La notion d'accompagnement

Trois façons de faire

3^e façon de faire : Margot sort de la classe. L'AESH la rejoint dans le couloir. Elle entend Margot discuter avec Julie : « Il fait beau aujourd'hui, je n'ai pas envie de mettre mon gilet. » L'AESH demande à Margot : « C'est moi qui t'accompagne dans la cour ou c'est Julie ? » Puis elle suit les deux élèves jusqu'à la cour et intervient pour la descente de la petite marche.

La notion d'accompagnement

Accompagner / Guider / Aider

- **Accompagner**, c'est proposer, laisser l'autre se confronter à certaines difficultés.
- **Guider**, c'est diriger, dire à l'autre ce qu'il doit faire car on pense que c'est bien pour lui. On pense qu'on sait toujours mieux que lui ce qui est bien pour lui.
- **Aider**, c'est protéger, sécuriser, faire parfois à la place de l'autre quand il est en incapacité de faire.

La notion d'accompagnement



1. Un obstacle restreint la liberté.



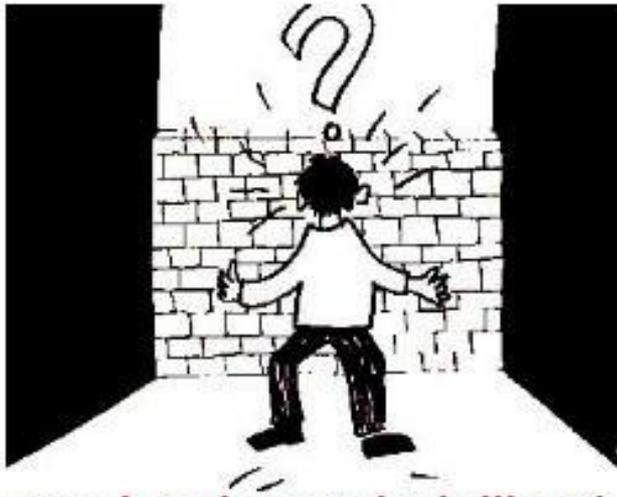
2. La personne utilise une aide technique pour franchir l'obstacle.



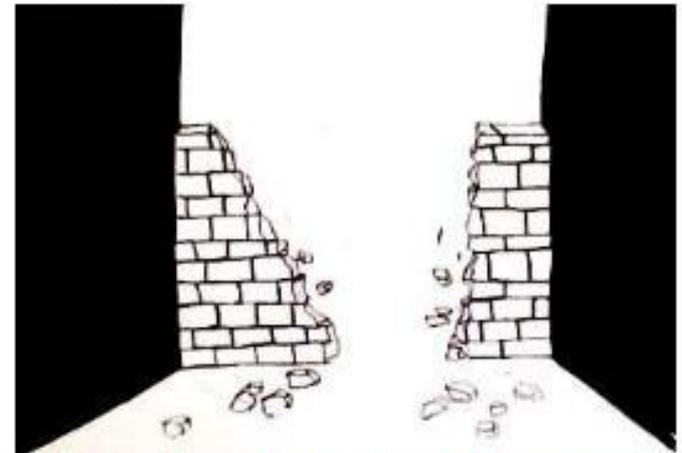
3. La personne recourt à une aide humaine pour franchir l'obstacle

Compensation
du
handicap

La notion d'accompagnement



1. Un obstacle restreint la liberté.



2. On agit sur l'environnement pour réduire l'obstacle.



3. L'accessibilité rétablit la liberté et l'égalité.

L'accessibilité
de
l'environnement

La notion d'accompagnement

 **Accessibilité : quelques exemples**

 **POSTERS 91**

3/4 **Accessibilité cognitive**

 Texte simplifié et dessins pour un musée





AVANT...

ELDORAMA - TRIPOSTAL

INTRODUCTION

Il y a 150 ans, en 1868, le Tripostal attire le grand public de l'Égypte à travers une multitude d'œuvres et un panorama unique de son histoire et de son patrimoine.

En plus d'être un musée, le Tripostal est un lieu de vie et de culture. Il est ouvert à tous et propose des ateliers et des animations pour tous les publics.

... ET APRÈS TRANSCRIPTION

ELDORAMA - TRIPOSTAL

Le Tripostal est le plus grand lieu de l'événement. Dans l'exposition du Tripostal, on trouve des œuvres et des œuvres d'art.

Ces œuvres viennent du monde entier.

Il y a 1 thème différent à chaque étage du bâtiment :

- Les Mondes rêvés, au rez-de-chaussée
- La Ruée, au premier étage
- Un Eldorado sans fin, au deuxième étage

L'Eldorado, c'est une aventure mondiale. Cette aventure pousse les gens à partir loin de chez eux.

Transcription en Facile A Lire et à Comprendre

 <https://ressources-ecole-inclusive.org/>

Images : htip.sci

<https://ressources-ecole-inclusive.org/quelques-photos-mettant-en-avant-laccessibilite/>

La notion d'accompagnement



<https://ressources-ecole-inclusive.org/quelques-photos-mettant-en-avant-laccessibilite/>

La notion d'accompagnement

- Accompagner, c'est aller avec, aller vers, soutenir, protéger, pour atteindre un but...
Donc cheminer vers et avec l'autre...
- Il s'agit de soulager pour permettre à la personne accompagnée de se rapprocher de ses pairs, de gagner en autonomie.
- On accompagne pour un temps précis et une tâche précise.
- Accompagner, ce n'est en aucun cas prendre la place.

La notion d'accompagnement

Aspects éthiques et déontologiques,

- Ne pas agir à sa place ^{responsabilités} mais ~~l'aider~~ à agir lui-même.
- Ne pas imposer son aide mais en **négoier** la forme avec l'élève lui-même et avec les enseignants.
- Recueillir toutes les informations nécessaires sur la situation de l'élève dans le respect du **secret médical**.
- Respecter la **vie privée** de l'élève et de sa famille.
- Assurer la **sécurité** de l'élève, le confort de son installation et de bonnes conditions d'apprentissage.
- **Alerter** en cas de difficulté.

Les notions d'autonomie et de dépendance

Visionnage des vidéos:

- Relations sociales: vidéo 8
 - Tâches scolaires: vidéo 17
- 1) Que font les AESH dans les vidéos: Aide/Guide/Accompagne?
 - 2) Relever des bons gestes ?
 - 3) À quel(s) moment(s) se détacher de l'élève?
 - 4) Comment rendre les élèves plus autonomes par mon accompagnement?

Les notions d'autonomie et de dépendance

Distinguer l'autonomie et la non dépendance :

L'autonomie est la capacité de raisonner, de décider, de formuler sa pensée, de choisir d'agir ou de s'exprimer;

La dépendance résulte d'une limitation d'action (faire) ou d'expression (dire/écrire) ayant pour origine le handicap de l'élève.

Modalités d'attribution d'un AESH

L'AESH n'a d'utilité que lorsque la **restriction d'autonomie** de l'élève constitue un **obstacle** à sa participation à tout ou une partie des activités d'apprentissage.

Modalités d'attribution d'un AESH

L'accompagnement par un AESH est une des solutions disponibles:

- doit être souple et évolutif
- ne doit pas être la réponse **exclusive** de l'école aux besoins des élèves en situation de handicap

Modalités d'attribution d'un AESH

L'attribution d'un AESH ne doit pas induire une dépendance préjudiciable :

- respecter l'indépendance de l'élève handicapé
- être attentif au développement de son autonomie

Modalités d'attribution d'un AESH

Le recours non maîtrisé à l'accompagnement par un AESH peut constituer un **frein réel** à :

-l'acquisition de l'élève en situation de handicap.

-l'établissement de relations effectives avec ses camarades de classe et avec son enseignant

Les notions d'autonomie et de

	Autonomie	Dépendance
⋈ « Je suis sale, je vais me laver »		
⌈ « Tu es sale, vas te laver »		
⌊ « Je suis sale, viens me laver »		
⊞ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de

	Autonomie	Dépendance
⋈ « Je suis sale, je vais me laver »	Autonome	Peu dépendant
⌈ « Tu es sale, vas te laver »		
└ « Je suis sale, viens me laver »		
⊞ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de

	Autonomie	Dépendance
↯ « Je suis sale, je vais me laver »	Autonome	Peu dépendant
⌋ « Tu es sale, vas te laver »	Autonome	Très dépendant
└ « Je suis sale, viens me laver »		
⊞ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de

	Autonomie	Dépendance
⋈ « Je suis sale, je vais me laver »	Autonome	Peu dépendant
⌈ « Tu es sale, vas te laver »	Autonome	Très dépendant
⌋ « Je suis sale, viens me laver »	Non autonome	Peu dépendant
⊐ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de

	Autonomie	Dépendance
↯ « Je suis sale, je vais me laver »	Autonome	Peu dépendant
⌈ « Tu es sale, vas te laver »	Autonome	Très dépendant
└ « Je suis sale, viens me laver »	Non autonome	Peu dépendant
⊞ « Tu t'es sali, je vais te laver »	Non autonome	Très dépendant

Les notions d'autonomie et de

		Besoins de l'élève?
⋈	« Je suis sale, je vais me laver »	
⌈	« Tu es sale, vas te laver »	
⌊	« Je suis sale, viens me laver »	
⊞	« Tu t'es sali, je vais te laver »	

Les notions d'autonomie et de

		Besoins de l'élève?
⤵ « Je suis sale, je vais me laver »		...en principe, il n'a pas besoin d'accompagnement, ou seulement de façon ponctuelle.
⤴ « Tu es sale, vas te laver »		
⤵ « Je suis sale, viens me laver »		
⤴ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de

		Besoins de l'élève?
⌘ « Je suis sale, je vais me laver »		...en principe, il n'a pas besoin d'accompagnement, ou seulement de façon ponctuelle.
⌘ « Tu es sale, vas te laver »		...il a besoin d'un AESH pour l'aider à comprendre les situations, à prendre une décision, à adapter son comportement.
⌘ « Je suis sale, viens me laver »		
⌘ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de

		Besoins de l'élève?
⋈ « Je suis sale, je vais me laver »		...en principe, il n'a pas besoin d'accompagnement, ou seulement de façon ponctuelle.
⌋ « Tu es sale, vas te laver »		...il a besoin d'un AESH pour l'aider à comprendre les situations, à prendre une décision, à adapter son comportement.
⌒ « Je suis sale, viens me laver »		...il a besoin d'aide pour agir et réaliser certains gestes de la vie quotidienne et de la vie scolaire.
⊞ « Tu t'es sali, je vais te laver »		

Les notions d'autonomie et de

		Besoins de l'élève?
⋈ « Je suis sale, je vais me laver »		...en principe, il n'a pas besoin d'accompagnement, ou seulement de façon ponctuelle.
⌋ « Tu es sale, vas te laver »		...il a besoin d'un AESH pour l'aider à comprendre les situations, à prendre une décision, à adapter son comportement.
⌒ « Je suis sale, viens me laver »		...il a besoin d'aide pour agir et réaliser certains gestes de la vie quotidienne et de la vie scolaire.
⊞ « Tu t'es sali, je vais te laver »		...il a probablement besoin d'un accompagnement permanent.

Les notions d'autonomie et de dépendance

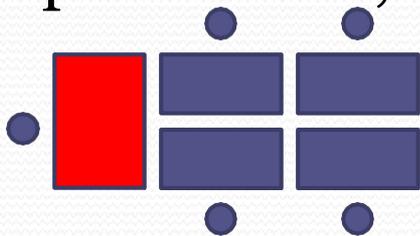
Certains élèves en situation de handicap sont très autonomes tout en étant très dépendants (difficultés motrices, absence de langage, troubles sensoriels sévères, etc.).

Certains élèves sont peu dépendants physiquement mais manquent d'autonomie:

• Les élèves atteints de troubles mentaux graves
psychologiques, DY5, troubles
intellectuels sévères

Cas concret

- Enfant suivi : un ³ élève de CE2, handicap moteur, en fauteuil, nécessitant un plan incliné
- Activité proposée : travail de groupe en histoire avec manipulation d'étiquettes sur une frise chronologique
- Observation : Les élèves sont répartis en groupe de 5. L'élève en situation de handicap, du fait de son plan incliné, est placé à l'extrémité du groupe.



Que pensez vous de la place de l'élève ?

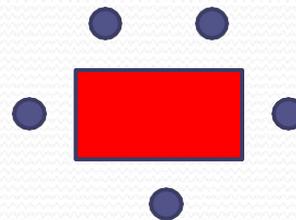
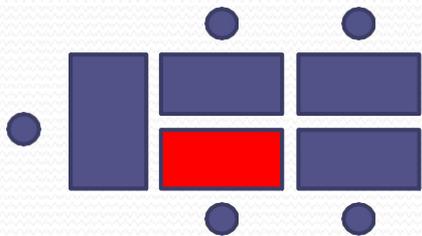
Quelle place doit prendre

Cas concret

3

Difficultés rencontrées par l'élève : accéder aux étiquettes et à leur placement

Quelles propositions peut-on faire pour rendre l'élève acteur dans l'activité ?



Les notions d'autonomie et de dépendance

Le but de l'AESH est de soutenir l'autonomie de l'élève et de compenser ses dépendances :

- En agissant **à sa demande et sous sa direction** pour réaliser ce qu'il a lui-même décidé (élève autonome mais dépendant);
- En favorisant le développement de son autonomie en l'aidant à **comprendre les situations et à adapter ses réponses** et ses actions à leurs exigences.

Le rôle de AESH est donc un rôle **éducatif** qui s'exerce en continu, dans la classe et dans l'établissement.

Cas concret

- Enfant suivi : un élève de CP,
4
Troubles des Fonctions
Cognitives
- Activité proposée : dictée de mots
- Observation : L'AESH est assise à côté de l'élève.
Ce dernier a accès à des référents (sur les murs
de la classe).
- L'enseignante dicte les mots à écrire.

Quelle action doit mener
l'AESH lors de cette

Cas concret

- Enfant suivi : un élève de CP,
4
Troubles des Fonctions
Cognitives
- Activité proposée : dictée de mots
- L'élève cherche constamment l'approbation de l'AESH par le regard.

Quelle position l'AESH doit-il adopter ?

Quel lien doit-il y avoir avec l'enseignant

lors de cette activité ?